



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lutte contre la vente en ligne illégale de médicaments soumis à prescription

Question écrite n° 13498

Texte de la question

M. Alexandre Allegret-Pilot attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la prolifération de sites internet proposant à la vente des médicaments soumis à prescription sans encadrement médical. De nombreux forums et plateformes accessibles depuis la France diffusent des offres de médicaments délivrés sans ordonnance, en méconnaissance des règles applicables en matière de sécurité sanitaire. Ces pratiques exposent les patients à des risques importants, notamment en raison de l'absence de contrôle sur la qualité des produits, leur provenance ou leur posologie. Par ailleurs, cette concurrence illégale fragilise le réseau des pharmacies d'officine, acteur essentiel de la sécurité sanitaire et du maillage territorial de santé. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend renforcer afin d'améliorer la détection et le blocage de ces sites, ainsi que les moyens consacrés à la coopération entre autorités sanitaires, douanières et services numériques pour lutter plus efficacement contre ces pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Allegret-Pilot](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13498

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2026](#), page 2075